

ARTICLE 2 :

À compter du 12 octobre 2026 et jusqu'au 16 octobre 2026 inclus, une déviation est mise en place pour tous les véhicules, du lundi au vendredi de 08 h 00 à 19 h 30, dans les deux sens de circulation. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

- D43 du PR 0+0000 au PR 9+0917 (USSY, TRÉPREL, SAINT-GERMAIN-LANGOT, LE DÉTROIT et LEFFARD) situés en et hors agglomération
- D6 du PR 72+0824 au PR 62+0099 (CESNY-LES-SOURCES, USSY, FONTAINE-LE-PIN, MARTAINVILLE et MESLAY) situés en et hors agglomération
- D23 du PR 14+0655 au PR 26+0775 (PIERREFITTE-EN-CINGLAIS, LA POMMERAYE, SAINT-OMER, MESLAY, DONNAY, COSSESSEVILLE et PONT-D'OUILLY) situés en et hors agglomération

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par Département du Calvados - Agence routière départementale de FALAISE et EIFFAGE ROUTE OUEST NORMANDIE - Agence de MÉZIDON-CANON.

L'agence routière départementale aura en charge la fourniture et l'entretien de la signalisation de la déviation et le demandeur aura en charge la fourniture et l'entretien de la signalisation du chantier.

ARTICLE 4 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 :

Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et le contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Je vous précise que le tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Calvados et affiché conformément à la réglementation en vigueur.